

Grasse, le 21 avril 2015

Magali CONESA-MOZIN

Conseillère Municipale de Grasse
Groupe "Grasse à Tous, Ensemble
et Autrement"
5 Chemin de la Source
06130 GRASSE

M. Jérôme VIAUD

Maire
Hôtel de Ville
BP 12069
06131 GRASSE Cedex

☎ 04 93 36 82 90

@ : grasseatous@yahoo.fr

Blog : <http://grasseatous.viabloga.com>

Ref : MCM/PM/12/15

Objet : Maintien du C.I.O à Grasse

Monsieur Le Maire,

Je tiens à attirer toute votre attention, en tant que déléguée de parents d'élèves au Lycée Amiral de Grasse et parente d'élève élue au Conseil d'Administration du Collège Carnot pendant de nombreuses années.

J'ai pu mesurer à ce titre le travail remarquable effectué par le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) de Grasse qui est menacé d'une prochaine fermeture.

D'après l'entretien que j'ai eu avec la directrice, Madame Carole Caratini, il s'agirait donc de fermer le Centre de Grasse au profit d'un maintien des équipes sur le Centre de Cannes.

Cependant, il convient de mesurer toute l'importance que revêt ce service au sein de notre ville.

En effet, le CIO de Grasse accueille les élèves de 12 établissements publics, 8 collèges et 4 lycées mais aussi les élèves de l'institut Fénelon.

En 2014, de nombreux Grassois ont pu bénéficier des prestations du C.I.O. : 1 144 jeunes et 520 parents reçus et de 258 évaluations psychologiques effectuées.

En outre, le CIO de Grasse accueille le public de toutes les communes environnantes, du Rouret à Peymeinade ou encore d'Escagnolles à Mouans-Sartoux.

Au total, 7 900 élèves sont concernés par les services du CIO de Grasse.

Le CIO est donc un service local de proximité qui répond à la fois aux exigences d'un public que nous savons en grande difficulté sociale sur notre territoire, c'est aussi un service public qui intègre parfaitement la ruralité des communes environnantes.

Le CIO est également le co-organisateur des journées du Carrefour des métiers qui connaît un vrai succès auprès des jeunes.

Actuellement, le local et les frais de fonctionnement sont de la compétence du Conseil Départemental qui pour, des raisons budgétaires, envisage aussi la fermeture du CIO de Cagnes-sur-mer et le transfert de financement du CIO de Nice au Rectorat.

A Grasse, les frais de fonctionnement annuels du CIO s'élèvent à 4000,00 € par an (pour les fluides, téléphone, etc.) sans parler des locaux, une somme qui apparaît correcte au regard des frais de déplacements qu'il conviendra de payer aux 7 personnes actuellement en poste à Grasse qui seront désormais contraintes de se déplacer de Cannes dans les divers établissements scolaires grassois et dans ceux relevant de notre Communauté d'agglomération.

Précisons également que le Centre de Grasse est adapté à l'accueil des personnes en situation d'handicap. Ce qui n'est pas le cas à Cannes.

Une solution est envisageable pour maintenir ce service à Grasse, proposée par Mme Carole Caratini.

Elle consisterait à loger le CIO au sein du Collège Canteperdrix.

La solution a été discutée avec la Principale de l'établissement, Mme Salucci, ainsi ne subsisterait plus que les frais de fonctionnement.

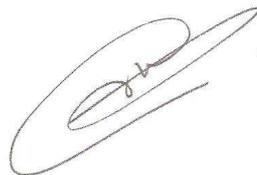
Le CIO ne doit pas disparaître de la Ville de Grasse qui compte 52 000 habitants.

Les parents d'élèves sont mobilisés pour que ce service soit maintenu.

Je vous prie de nous faire connaître votre positionnement sur cette affaire en tant que Maire de la Ville de Grasse, Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse et Vice-président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à notre requête,

Veillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sincères salutations.



Magali Conesa Mozin